



La Michna se sert du lézard comme cas d'école pour réfléchir au moment de la mort.

Des animaux morts-vivants

Définition de la mort

La mort cérébrale est-elle considérée comme la mort de l'individu?

Pour réfléchir à cette question aux diverses implications (débrancher les appareils, greffe d'organe), les décisionnaires se sont tournés vers des textes écrits il y a plus de 1500 ans.

תלמוד בבלי מסכת חולין דף כא עמוד א

תנן התם: הותזו ראשיהן אף על פי שמפרכסין - טמאים, כזנב הלטאה שמפרכסת. מאי הותזו? ר"ל אמר: הותזו ממש, ר' אסי אמר רבי מני: כהבדלת עולת העוף

תלמוד בבלי מסכת חולין דף נד עמוד א

רב פפא בר אבא רישבא מחו בכוליא וקטלי, אתו לקמיה דרבי אבא, אמר להו: וכי להוסיף על הטרפות יש? אין לך אלא מה שמנו חכמים. והא קא חזינן דקא מתה! גמירי, דאי בדרי לה סמא - חייא

שולחן ערוך יורה דעה הלכות טריפות סימן לא סעיף ב

המוח עצמו שנקרב מעט ממנו או נתמעך והקרום קיים, כשרה; ואם נשפך כמים או כדונג, טרפה.

Talmud de Babylone traité 'Houlin page 21a

Il est enseigné dans la Michna: si leur tête (il s'agit des huit reptiles dont le cadavre rend impur) a été tranchée, ils sont impurs quand bien même ils s'agitent encore (comme la queue du lézard qui s'agitent encore après qu'on l'ait tranchée).

A quel point leur tête a-t-elle été tranchée?

Rech Lakich disait: il faut qu'elle soit totalement séparée du corps.

Rav Assi rapportait au nom de Rabbi Mani: il suffit qu'elle soit sectionnée comme on sépare la tête du volatile que l'on approche en holocauste [où la tête de l'animal n'est pas entièrement séparée du corps d'après cette opinion].

Talmud de Babylone traité 'Houlin page 54a

Rav Papa fils d'Aba chassait. Il tira une flèche qui perfora le rein de l'animal qui finit par en mourir. Ils allèrent trouver Rabbi Aba [pour savoir s'il fallait rajouter cette blessure à celles qui rendent un animal non-viable et donc interdit à la consommation]. Il leur dit:

- Il est impossible d'ajouter à la liste des blessures mortelles. Nous ne possédons que ce que les Sages nous ont légués.

- Mais pourtant nous constatons qu'elle est morte!
- Nous avons appris par Tradition que l'animal aurait pu survivre si l'on avait appliqué un remède sur cette plaie.

Note : Ce texte, rapporté par le Rav Zilberstein, incite à la prudence sur la notion d'irréversibilité. Les blessures constatés sont mortelles certes, mais est-on bien certain qu'il ne sera jamais possible de recouvrer la vie? Et si cette possibilité existe, force est de constater que la personne (ou l'animal) n'a jamais été mort.

Choul'han arou'h Yore Déa, lois des animaux non-viables, chap.31 §2

Si une partie du cerveau a pourri ou qu'il a été écrasé mais que les méninges sont restées intactes, la bête reste permise. Mais s'il se déverse un liquide comme de l'eau ou de la cire, elle est interdite car **non-viable**.

Note : ce qu'il faut relever ici, c'est que l'animal dont le cerveau s'est liquéfié n'est pas interdit à titre de "cadavre" (névéla) mais à titre d'animal non-viable (tréfa). Il est donc considéré comme vivant